

*Une expérience  
en toute aisance.*

### **L'assistance au bout des doigts.**

Composez sans frais le 1-866-287-6200  
ou visitez le site [securedrive.ca](https://www.securedrive.ca)

† Cette description est générale. Les caractéristiques du produit peuvent changer ou cesser d'être offertes en tout temps. Pour connaître toutes les modalités s'appliquant au produit, veuillez consulter l'Annexe du contrat de location – Renonciation de certains frais jointe à votre contrat de location de véhicule automobile. La Renonciation des frais d'usure excessive n'est pas un contrat d'assurance.

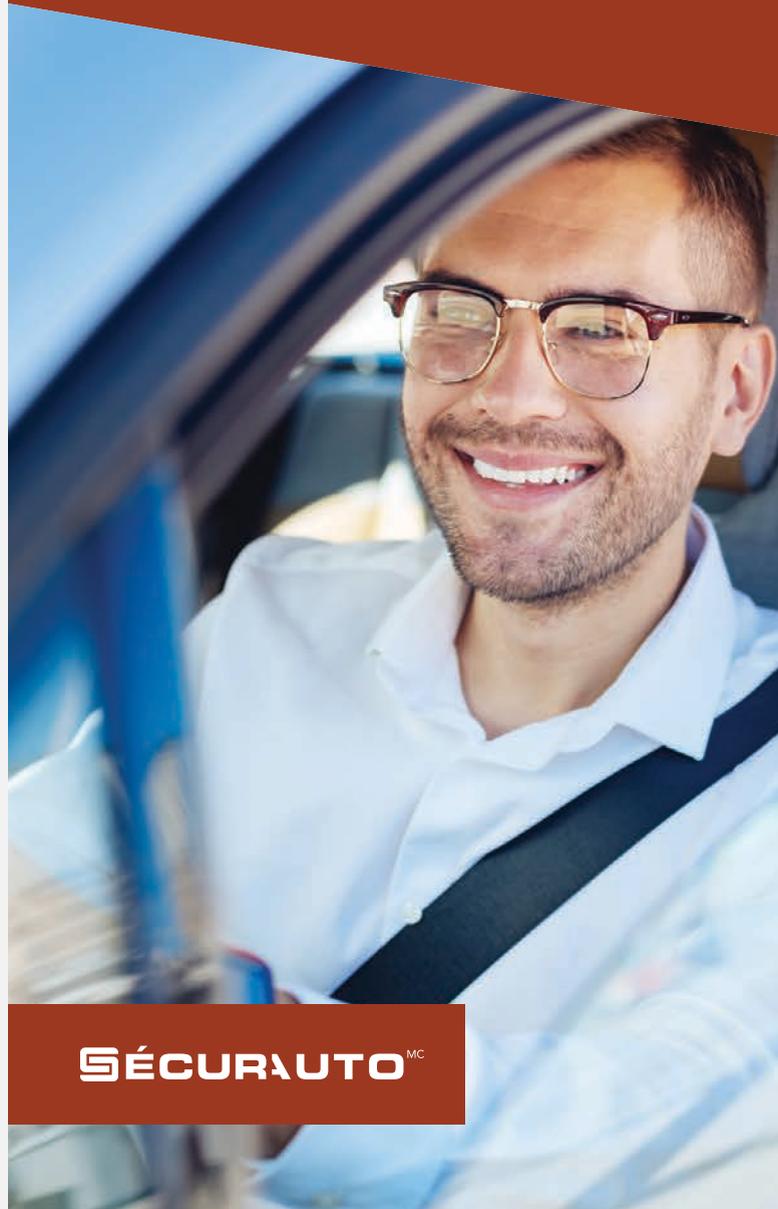
SécurAuto et son logo sont des marques de commerce du Groupe financier LGM - une division de LGM Financial Services inc. Tous droits réservés.

SD-EWU-B2C-0119-R11F

**SÉCURAUTO**<sup>MC</sup>

# RENONCIATION DES FRAIS D'USURE EXCESSIVE

**Pour une fin heureuse  
à votre location.**



**SÉCURAUTO**<sup>MC</sup>

## Comment ça fonctionne?

Lors de la signature de l'entente de location, demandez si votre véhicule est admissible et achetez la Renonciation des frais d'usure excessive. À la fin de votre location :

- 1** Retournez votre véhicule chez le concessionnaire.
- 2** Une inspection est effectuée pour évaluer les dommages, le cas échéant.
- 3** Les frais admissibles sont abolis.<sup>†</sup>
- 4** Vous recevez la déclaration ajustée finale.

## Avantages de la renonciation

Ne laissez pas les frais d'usure courants vous surprendre lorsque vous retournez votre véhicule à la fin de la location. Voici ce qu'offre la Renonciation des frais d'usure excessive :

- Aucune franchise
- 100 % des frais admissibles sont abolis, selon les limites du produit<sup>†</sup>
- Résiliation au cours des 30 premiers jours
- Produit transférable avec la location<sup>†</sup>
- Jusqu'à 7 500 \$ des frais admissibles sont abolis<sup>†</sup>
  - Limite pour chaque événement de 1 000 \$
  - Limite pour chaque pièce manquante de 150 \$
- Usure excessive de la bande de roulement des pneus (option supplémentaire pour les véhicules neufs seulement)

## Dommages admissibles

(couverture maximale de 7 500 \$)<sup>†</sup>

- Pare-brise et verre
- Peinture écaillée ou fissurée
- Bosses et égratignures sur la carrosserie du véhicule
- Phares, feux arrière et ampoules
- Rétroviseurs
- Pare-chocs, pare-chocs à marchepied et leurs garnitures
- Jantes et enjoliveurs
- Équipement audio installé en usine
- Tapis
- Silencieux et tuyaux d'échappement arrière
- Joints d'étanchéité des portes en caoutchouc
- Poignées de portières
- Moulures, garnitures, métal et chrome
- Emblèmes de la marque et ornements sur le capot
- Déchirures et brûlures aux revêtements des sièges et de l'habitacle

## EXCLUSIONS<sup>†</sup>

- Le produit ne couvre pas les frais pour un kilométrage excédentaire illimité à la fin de la location, les dommages résultant de pannes mécaniques ou électriques, ou les dommages aux véhicules utilisés à des fins commerciales.
- Le produit ne couvre pas la réparation du véhicule ni le remboursement de réparations.